

# HONORAIRES AGENCE

## SERVICE LOCATION-GESTION LOCATIVE

### BAILLEUR / LOCATAIRE

A PARTAGER PAR MOITIER ENTRE LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE

LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

LOI ALUR DU 27 MARS 2014. PLAFOND DES HONORAIRES DE LOCATION

VISITES, DOSSIER, REDACTION DU BAIL : **8 € du m<sup>2</sup>**

ETAT DES LIEUX D'ENTREE : **3 € du m<sup>2</sup>**

### TARIF DE NOTRE AGENCE :

BAILLEURS : Visite, dossier, rédaction du bail : 4 € du m<sup>2</sup>

Etat des lieux d'entrée : 1,50 € du m<sup>2</sup>

LOCATAIRES : Visite, dossier, rédaction du bail : 4 € du m<sup>2</sup>

Etat des lieux d'entrée : 1,50 € du m<sup>2</sup>

GESTION LOCATIVE : 8 % des sommes perçues par mois

Etat des lieux de sortie offert